

# La Valette Immobilier

## TARIF DES PRESTATIONS

### TRANSACTIONS ET VIAGER

Honoraires à la charge de la partie prévue au mandat

Nos honoraires sont fixés à :

- Prix de vente :
  - De 0 à 99 000 € : 7 % TTC
  - De 100 000 € à 199 000 € : 6 % TTC
  - A partir de 200 000 € : 5 % TTC
- Facturation minimale 3 000 € TTC.
- Viager : La valeur retenue pour le calcul des honoraires est la valeur d'estimation
- Terrains : 10 % TTC
- Local commercial : 10 % TTC
- Honoraires à la charge du vendeur
- Estimation : 150 € HT pour un appartement et 300 € HT pour une villa ou un terrain

### LOCATION

Transaction, rédaction du bail, état des lieux d'entrée

Nos honoraires sont fixés à :

- Bail d'habitation : 13 € / m<sup>2</sup> TTC pour les zones tendues et 11 € / m<sup>2</sup> pour le reste du territoire dont 3 € / m<sup>2</sup> TTC pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire et du propriétaire
- Baux professionnels, commerciaux et garages : 18 % HT du quittancement annuel partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire
- Revalorisation annuel des loyers : 50 € HT
- Avenant au bail : 150 € HT
- Bail seul : 200 € HT
- EDL entrée ou sortie seul : 200 € HT
- Estimation : 150 € HT pour un appartement et 300 € HT pour une villa

### GESTION LOCATIVE

Nos honoraires sont fixés à :

- Gestion 7 % HT soit 8.40 % TTC de toutes sommes encaissées, hors dépôt de garantie / Garantie Loyer impayé 2.35 % TTC de toutes sommes encaissées

#### FRAIS DE GESTION

- Relance Lettre simple .....16 € TTC
- Relance LRAR .....27 € TTC
- Commandement de payer .....90 € TTC + frais d'huissier
- Rejet prélèvement .....27 € TTC
- Rejet chèque .....22 € TTC
- Déclaration assurance dossier contentieux .....60 € TTC
- Remise dossier avocat .....120 € TTC
- Protocole d'accord transactionnel .....200 € TTC
- Heure de ménage .....20 € TTC
- Déclaration de sinistre DDE .....20 € TTC charge propriétaire.
- Devis comparatif de travaux (+ de 2) .....25 € TTC charge propriétaire.
- Frais de virement exceptionnel de loyer .....1 € TTC charge propriétaire.
- Lettre de congé pour vente .....60 € TTC charge propriétaire.
- Mutation mandat donation/succession .....35 € TTC charge ancien prop.
- Règlement Appel de fonds Copropriété Syndic .....16 € TTC Charge propriétaire
- Tarif prestations non comprises ci-dessus .....70 € HT / heure

**NOUVELLE TARIFICATION A COMPTER DU 06 Septembre 2022**

**Transactions sur immeubles et fonds de commerces – Gestion immobilières**

**Carte professionnelle N° CPI 83052015000000814 délivrée par la CCI du Var**